



**S V B T**

Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**

Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

Gardien(ne)s d'animaux  
Année scolaire 2021/2022

# Cours interentreprises I Programme



## **Introduction aux cours interentreprises (CIE) de gardien / gardienne d'animaux CFC**

Outre les deux premiers piliers que sont la formation dans les entreprises et les écoles professionnelles, les CIE de gardien / gardienne d'animaux constituent le troisième pilier de la formation professionnelle initiale.

Les CIE donnent aux participants une vue d'ensemble des différentes orientations et font office d'introduction à la profession (acquisition du savoir-faire de base).

La participation des personnes en formation est obligatoire, en vertu de l'ordonnance sur la formation de gardien / gardienne d'animaux CFC. Il s'agit de participer à tous les cours et d'atteindre tous les objectifs de prestations pour être autorisé à suivre la procédure de qualification (PQ). Les formateurs sont responsables d'informer les participants ainsi que leurs représentants légaux (art. 8 du règlement CIE)

Les frais de cours sont assumés par les entreprises formatrices (art. 13 du règlement CIE).

Si le participant est absent un jour de cours, il doit le rattraper à ses frais. De plus, son absence sera signalée à l'office de la formation professionnelle. Si un certificat médical est présenté, le cours peut toutefois être rattrapé gratuitement. Dans un tel cas, aucune notification n'est faite à l'office de la formation professionnelle. Les personnes en formation doivent annoncer personnellement tout retard au responsable du CIE. Les coordonnées de la personne en question sont indiquées dans le programme.

Les participants qui ont plus de 15 minutes de retard et qui ne se sont pas excusés ne sont plus autorisés à assister au CIE. Ils doivent rattraper le CIE l'année suivante, à leurs frais.

Si un participant souhaite quitter le CIE plus tôt que prévu, il doit fournir une confirmation écrite ; cela sera signalé à l'entreprise formatrice.

Sur place, le règlement doit impérativement être respecté. De même, il faut se comporter correctement durant le CIE. Les responsables peuvent si nécessaire prendre les mesures qui s'imposent.

Voici les mesures disciplinaires possibles :

- renvoi (oral)
- En cas de faute répétée : renvoi du cours avec notification à l'entreprise formatrice
- Rattrapage du jour de cours aux frais du participant

Le contenu des CIE se base sur le plan de formation de gardien / gardienne d'animaux CFC et couvre les objectifs de prestations fixes.

Les objectifs de prestations suivants sont valables pour tous les CIE :

3.5.1	Respecter les prescriptions de fonctionnement des installations, machines et appareils de l'entreprise.
3.5.2	Aborder les différends apparaissant dans l'entreprise avec objectivité.

**Thème**                      **Domaine Sécurité - Prévention Santé -1ers secours**

**Date**                        **Jeudi, 23 septembre 2021**

**Lieu**                        **UNIL DORIGNY bâtiment Geopolis** (plan annexe)  
dans le hall vers le restaurant  
Utiliser ce lien pour visualiser le bâtiment: <http://planete.unil.ch/planhttps://www.unil.ch/acces/home/menuguid/batiments/geopolis.html>

**Responsable**              Laurent Lecomte, 021 692 54 64

**Repas**                        Pique-nique amené par chaque participant ou cafétéria de l'UNIL

**Matériel à prendre**      De quoi prendre des notes

### Programme

08.45 – 09.00	Introduction et le déroulement de la journée
09.00 – 10.00	Présentation, la sécurité pour Taus
	En demi groupe :
10.00 – 11.45	- Pratique incendie (remorque ECA) formation FOBS - Pratique 1ers secours et incendie par un secouriste
11.45 – 13.00	Pause repas
	En demi groupe :
13.00 – 14.45	- Pratique incendie (remorque ECA) formation FOBS - Pratique 1ers secours et incendie par un secouriste
14.45 – 15.45	Debriefing - Conclusion

### Objectifs de prestations (selon le plan de formation de gardien/gardiennne d'animaux CFC)

1.5.2 K3	Démontrer le comportement correct adapte à un choix d'espèces animales.
2.1.4 K2	Décrire à l'aide d'exemples les principales mesures de protection sanitaire, prévention des accidents et premiers secours pour l'homme et l'animal.
3.1.3 K3	Appliquer dans le cadre d'exercices d'entrainement les concepts d'urgence en cas d'incendie et d'accident.
3.1.1 K4	Rechercher les risques de maladies, accidents et sécurité inhérents à l'exercice de la profession dans des situations données.



<b>Thème</b>	<b>Etre gardien d'animaux en laboratoire, aspects sanitaires et légaux</b>
<b>Date</b>	<b>Lundi, 22 novembre 2021</b>
<b>Lieu</b>	<b>EPFL, Point Information de l'EPFL (plan annexe)</b> <b>Soyez ponctuel !</b> En cas de retard, s'adresser à l'accueil du bâtiment SV
<b>Responsable</b>	Emilie Gesina, 021 693 09 73, <a href="mailto:emilie.gesina@epfl.ch">emilie.gesina@epfl.ch</a>

**Conditions d'accès à l'animalerie :**

Une période de quarantaine de 72h doit être respectée pour pouvoir accéder à l'animalerie.  
**Merci de remplir le formulaire joint à cette convocation et de l'amener le jour du cours.**

AUCUN CONTACT AVEC DES RONGEURS OU DES REPTILES NOURRIS AVEC DES RONGEURS NE DOIT AVOIR LIEU A COMPTER DU VENDREDI 19 NOVEMBRE AU SOIR.

**Programme**

08.15	Accueil point information de l'EPFL (plan annexe)
08.30 – 09.30	Le travail en laverie et la gestion des flux de matériel et d'animaux
09.30 – 10.00	Le travail de Gardien d'Animaux de labo Partie 1: rongeurs
10.00 – 10.20	Pause
10.20 – 10.50	Partie 2: poissons-zèbres
10.50 – 12.15	Points de législation autour de l'expérimentation animale
12.15 – 13.15	<b>PAUSE REPAS</b> (cafétéria sur le campus ou pique-nique possible)
<b>Groupe 1 :</b>	
13.15 – 14.45	Visite de l'animalerie rongeurs + atelier pratique
<b>Groupe 2 :</b>	
14.45 – 16.15	
<b>Groupe 1 :</b>	
14.45 – 16.15	Visite de l'animalerie Zebrafish
<b>Groupe 2 :</b>	
13.15 – 14.45	
16.15 – 16.30	Debriefing

**Objectifs de prestations** (selon le plan de formation de gardien/gardiennne d'animaux CFC)

2.1.1 K2	Connaître et démontrer l'utilisation d'outils et installations de nettoyage, désinfection, pasteurisation et stérilisation.
2.1.2 K3	Mette en pratique la réglementation d'hygiène avec les moyens correspondants.
2.1.3 K5	Comparer l'utilisation et les précautions à prendre pour divers produits de nettoyage et de désinfection.
2.1.4 K2	Décrire à l'aide d'exemples les principales mesures de protection sanitaire.
2.1.7 K3	Dessiner des installations de séparation pour les animaux à mettre en quarantaine ou isoler.



